

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2013

Séance ordinaire du 18 février 2013 à 18 heures

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents : MM. SCHWEIZER, LEONARD, HENRY, STIBLING, MARTIN,
Mmes MARINACCI, BRAUN, CHARDAR, NINFEI, BICELLI,
BARTRINGER, MARTIN

Absents avec procuration

Monsieur NINFEI Gabriel a donné procuration à Madame NINFEI Danielle

Monsieur STOLLER David a donné procuration à Monsieur SCHWEIZER Christian

Absents sans procuration :

avec l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 2 – Personnel communal – remplacement d'agents malades
- 3 – Etudes pour les travaux de réhabilitation des rues : lancement de la consultation
- 4 – Aménagement d'une issue de secours à l'école maternelle – Demande de dotation des Territoires Ruraux
- 5 – Demande de subvention de l'A.P.E.I. (Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne
- 6 – Divers

PERSONNEL COMMUNAL – REMPLACEMENT D'AGENTS INDISPONIBLES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier de la nécessité du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

- décide d'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

- charge le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

- décide de prévoir les crédits au budget 2013

ETUDES POUR LA REHABILITATION DES RUES DU VILLAGE

Après avoir entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- décide de lancer les études pour les travaux de réhabilitation des rues du village
 - charge le Maire de procéder à la consultation des cabinets d'études par procédure adaptée
 - charge le Maire d'effectuer les démarches de publicité pour la mise en concurrence des cabinets d'études et toutes les actions nécessaires au bon déroulement de la consultation et du choix du cabinet.
-

POSE D'UNE ISSUE DE SECOURS AU GROUPE SCOLAIRE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant les recommandations émises par un responsable sécurité de l'Education Nationale au sujet d'une issue de secours à prévoir à l'école maternelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- décide d'effectuer les travaux pour l'installation d'une porte issue de secours à l'école maternelle du groupe scolaire le Verlambo ainsi que tous les travaux nécessaires au bon déroulement de ce chantier, tel le déplacement du radiateur. Le montant des travaux H.T. s'élève à 3.422,13 euros
 - sollicite une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux au taux de 30%
 - adopte le plan de financement suivant :
 - subvention DETR 30 % : 1.026,64 €
 - subvention exceptionnelle
Ministère de l'Intérieur : 1.200,00 €
 - financement communal : 1.195,49 €
-

CHANGEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE MATERNELLE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, qui évoque la nécessité de changer les fenêtres de l'école maternelle dans un souci d'économie d'énergie. Devenues difficiles à manipuler et compte-tenu de la nature du vitrage, il serait utile de remplacer ces fenêtres posées lors de la construction du bâtiment, en 1965, afin de bénéficier des matériaux isolants actuels. Il semble d'autant plus cohérent de procéder à ces travaux puisque la pose d'une issue de secours à l'école maternelle s'impose cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- décide d'effectuer les travaux d'installation de fenêtres double vitrage à l'école maternelle. Le montant des travaux H.T. s'élève à 9.004,11 euros

- décide de prévoir les crédits au budget primitif 2013
 - sollicite une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux de 30%
 - adopte le plan de financement suivant :
 - subvention DETR 30 % : 2.701,23€
 - financement communal : 6.302,88€
-

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire fait part de la demande de subvention de l'APEI et des difficultés que rencontre l'association pour le financement de ses projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- décide d'accorder à l'APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne) une subvention pour l'année 2013 d'un montant de 150 euros.
-